

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 11 Avril 2018, à 17 heures 00, le Conseil Municipal de SAINT-ABRAHAM, dûment convoqué le 06 Avril 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Madame BERTHEVAS Gaëlle, Maire.

Etaient Présents : Mmes BERTHEVAS Gaëlle- LE BRETON Christine- GARAUD Marie -  
Claude - COUTEAU Marie-Thérèse - PUISSANT Morgane.  
MM. BEY Jean-Marie - DUBOIS Maurice - MERVEILLEUX Richard -  
DUPE Laurent - MOUSSARD Daniel.

Etaient Absents : Mme LE NINAN Alexandra- M. COUEDIC Jérôme.

Etait absent ayant donné procuration : /

Monsieur BEY Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

### Objet : Budget Assainissement : Compte de gestion 2017- Compte Administratif 2017.

Madame Le Maire ne participe pas aux débats du compte administratif.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017. Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 206,65 euros et un déficit d'investissement de 41 509,93 euros.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 qui est conforme au compte de gestion.

### Objet : Budget Commune : Affectation du résultat 2017.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement suivant  
Excédent 2017 : 201 453,40 auquel il convient d'intégrer le résultat 2017 du CCAS 1 171,94 soit  
un excédent global de 202 625,34.  
comme suit :

Section de Fonctionnement (cpte 002) : 141 502,92  
Section d'Investissement (cpte 1068) : 61.122,42

### OBJET : Vote des taux d'imposition 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2018 ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : 14,32
- Taxe Foncière (Bâti) : 27,63
- Taxe Foncière non bâti : 58,44

**Objet : Vote du budget Primitif 2018- Lotissement**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte en équilibre le budget 2018 du lotissement à la somme de 337 206,21 euros à la section de Fonctionnement et à la somme de 253 591,77 euros à la section d'Investissement.

-----

**Objet : Vote du budget Primitif 2018- Assainissement**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte en équilibre le budget 2018 Assainissement à la somme de 39 371,65 euros à la section de Fonctionnement et à la somme de 67 842,00 euros à la section d'Investissement.

-----

**Objet : Vote du budget Primitif 2018- Commune**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte en équilibre le budget 2018 commune à la somme de 510 000,00 euros à la section de Fonctionnement et à la somme de 170 000,00 euros à la section d'Investissement.

Affiché Le 26 Avril 2018  
Le Maire,  
Gaëlle BERTHEVAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance  
est levée à 19 H 00.

